



Les dix commandements

1. La loi de la liberté

« Je suis l'Éternel ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. »

Exode 20.2

Je vous propose une série d'articles sur les dix commandements, à la lumière du Catéchisme de Heidelberg et du Catéchisme de Genève, ces petits livres d'instruction chrétienne qui ont servi à tant de générations de croyants au cours des 400 dernières années. Je vous présente tout d'abord, dans cet article, une introduction sur le Décalogue, c'est-à-dire les dix commandements.

Les dix commandements forment le cœur de la loi que Dieu a donnée au peuple d'Israël par l'intermédiaire de son serviteur Moïse, il y a plus de 3000 ans. Il y a dans la loi des règles cérémonielles qui ont trait à la pureté du peuple appelé à se purifier devant Dieu (règles d'hygiène ou sacrifices d'expiation); des règles civiles qui ont pour but le maintien de la vie en société et l'établissement de la justice civile et sociale; enfin des prescriptions d'ordre moral quant aux relations que chacun doit entretenir avec Dieu et son prochain. Les dix commandements, ou Décalogue, ont plus particulièrement trait aux second et troisième aspects de la loi que je viens d'énoncer.

On les trouve exprimés pour la première fois dans le second livre de la Bible, le livre de l'Exode, dans l'Ancien Testament. Commençons par citer le chapitre 20 du livre de l'Exode, pour prendre connaissance ensemble de ces dix commandements :

« Alors Dieu prononça toutes ces paroles en disant : Je suis l'Éternel ton Dieu qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras pas de statue ni de représentation quelconque de ce qui est en haut dans le ciel, de ce qui est en bas sur la terre, et de ce qui est plus bas que la terre. Tu ne te prosterner pas devant elles, et tu ne leur rendras pas de culte, car moi, l'Éternel ton Dieu, je suis un Dieu qui ne tolère aucun rival; je punis les fils pour la faute de leur père, jusqu'à la troisième, voire la quatrième génération de ceux qui me haïssent. Mais j'agis avec amour jusqu'à la millième génération de ceux qui m'aiment et qui obéissent à mes commandements. Tu n'utiliseras pas le nom de l'Éternel ton Dieu de manière abusive, car l'Éternel ne laissera pas impuni celui qui abusera de son nom. Observe le jour du sabbat et fais-en un jour spécialement consacré à l'Éternel. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le sabbat de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun travail ce jour-là, ni toi ni ton fils ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger

qui réside chez toi; car en six jours, l'Éternel a fait le ciel, la terre, la mer, et tout ce qui s'y trouve, mais le septième jour il s'est reposé. C'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du sabbat et en a fait un jour de repos qui lui est consacré. Honore ton père et ta mère afin de jouir d'une longue vie dans le pays que l'Éternel ton Dieu te donne. Tu ne commettras pas de meurtre. Tu ne commettras pas d'adultère. Tu ne commettras pas de vol. Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain. Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain, tu ne convoiteras ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui lui appartienne » (Ex 20.1-17).

Voilà donc les dix commandements qui forment pour ainsi dire la colonne vertébrale de la loi que Dieu a donnée aux hommes. On divise parfois ces commandements en deux tables : la première comprend les quatre premiers commandements, qui ont plus directement trait à la manière dont Dieu veut que les hommes lui rendent un culte, et la seconde concerne davantage la manière dont Dieu veut que les hommes se comportent les uns vis-à-vis des autres. Mais il est évident que la première table a des implications pour la vie des hommes entre eux, et que de la même manière la seconde table a trait à la relation entre Dieu et son peuple. Par exemple, le septième commandement, qui ordonne de ne pas commettre d'adultère, indique que le mariage reflète la relation de fidélité qui doit exister entre Dieu et son peuple.

Un trait important qui doit être signalé est la manière dont ces commandements sont introduits. Dieu commence par dire : « *Je suis l'Éternel ton Dieu qui t'ai fait sortir d'Égypte, du pays où tu étais esclave.* » Dieu se présente à son peuple comme un Dieu libérateur : c'est lui qui va énoncer les préceptes qui doivent diriger la conduite de son peuple. Par ailleurs, ces préceptes sont donnés comme un signe de la libération accomplie par Dieu. Ce n'est pas parce que les Israélites ont obéi à cette loi que Dieu les a délivrés de l'esclavage, mais c'est au contraire parce que Dieu les a libérés par sa grâce toute-puissante qu'ils peuvent maintenant vivre en hommes et femmes libres, en suivant ces commandements.

La loi de Dieu est donc tout le contraire d'un instrument d'oppression : elle est la règle de conduite d'hommes et de femmes libérés de l'esclavage, et reconnaissants envers Dieu qui a opéré cette libération. Ils demeureront libres s'ils obéissent à cette loi parfaite, qui exprime la sainteté de Dieu, c'est-à-dire sa perfection. Comme l'écrit l'apôtre Paul dans sa lettre aux chrétiens de Rome : « *La loi est sainte, et le commandement saint, juste et bon* » (Rm 7.12).

L'auteur du Psaume 119, le plus long des psaumes de l'Ancien Testament, chante la perfection de cette loi. En voici le début :

« Heureux ceux qui sont intègres dans leur voie, qui marchent selon la loi de l'Éternel! Heureux ceux qui gardent ses préceptes, qui le cherchent de tout leur cœur! Certes, ils ne commettent pas d'injustice, ils marchent dans ses voies. Tu as promulgué tes statuts, pour qu'on les observe avec soin. Puissent mes voies être bien réglées, afin que j'observe tes prescriptions! Alors je n'aurai pas honte, en considérant tous tes commandements. Je te célébrerai dans la droiture de mon cœur en étudiant les ordonnances de ta justice. Je veux observer tes prescriptions : ne m'abandonne pas entièrement! » (Ps 119.1-8).

Le Psaume 119 nous présente plus loin la loi de Dieu comme l'objet de délices au verset 92 : « *Si ta loi n'avait fait mes délices, j'aurais alors péri dans mon malheur.* » Le verset 97 en parle avec amour : « *Combien j'aime ta loi! Elle est tout le jour ma méditation.* » Le verset 142 en fait la source de la vérité : « *Ta justice est une justice éternelle, et ta loi est la vérité.* » Les versets 44 et 45 la lient à la vraie liberté : « *J'observerai ta loi sans cesse et pour toujours, alors je pourrai vivre dans la vraie liberté, car j'ai à cœur de suivre tes préceptes.* » Au verset 165, elle est un instrument de paix : « *Il y a beaucoup de paix pour ceux qui aiment ta loi, et rien ne les fait trébucher.* » Pour le verset 72, elle surpasse en valeur les plus grandes richesses : « *La loi que tu as édictée est pour moi plus précieuse que mille objets d'or ou d'argent.* »

Une autre caractéristique importante du Décalogue est le rôle qu'il joue dans la relation d'alliance entre Dieu et son peuple. C'est en quelque sorte la charte de cette alliance, raison pour laquelle les pierres gravées avec les dix commandements devaient être placées dans le coffre de l'alliance. Cette charte garantit la liberté du peuple avec lequel Dieu conclut une alliance. On pourrait en effet se demander si la loi de Dieu restreint notre liberté, la limite, ou bien au contraire la garantit.

L'homme moderne est persuadé qu'il est le seul habilité à définir sa liberté, et à en jouir comme il l'entend. Il se donne ses propres règles, ses propres normes, et rejette tout ce qui lui semble imposé par une autorité autre que la sienne. Mais l'homme moderne est-il bien libre? N'est-il pas plutôt l'esclave de ses propres désirs? N'est-il pas enchaîné à ses propres contradictions?

La loi de Dieu, elle, garantit notre vraie liberté, car elle tient compte de notre vraie nature : nous sommes tout d'abord des créatures formées à l'image de Dieu, et à cause de cela nous sommes voués à rechercher une relation avec notre Créateur. Mais étant tombés dans l'esclavage de nos propres désirs et de notre propre vanité, nous fabriquons nos propres dieux, qui ne sont que de vaines idoles, à l'image de la vanité qui nous caractérise. Étant incapables de nous libérer de ces chaînes pesantes que nous forgeons et avec lesquelles nous nous enchaînons, seul Dieu peut nous libérer véritablement et nous restaurer à son image. Sa loi est pour nous un guide nous menant vers la sainteté qui le caractérise, et que nous devons refléter. Ce n'est pas pour rien que nous lisons au livre du Lévitique, qui suit celui de l'Exode dans l'Ancien Testament : « *Soyez saints, car je suis saint, moi l'Éternel votre Dieu* » (Lv 19.2). Jésus-Christ, qui a parfaitement accompli la loi de Dieu, l'a résumée de la manière suivante :

« *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée. C'est le premier et le grand commandement. Et voici le second qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même* » (Mt 22.37-39).

Dans un article suivant, je vous présenterai le premier commandement du Décalogue et sa signification pour notre vie de tous les jours.

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))